

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-509

présenté par
M. Viala

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	10 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, de nombreux malades atteints par la maladie de Lyme sont en errance thérapeutique et la prise en charge et le traitement de cette maladie divisent la communauté scientifique. Cette division contribue à alimenter le trouble chez les patients et nombre de praticiens, ce qui suffit à justifier le besoin d'apporter des crédits conséquents à la recherche sur cette maladie, d'autant que le nombre de cas recensés est en hausse.

En l'absence de financement du plan Maladie de Lyme, l'Inserm n'est pas en capacité de répondre à ces enjeux qui suscitent légitimement beaucoup d'attentes de la part des associations de patients. Les deux derniers projets financés au titre du plan lyme datent du printemps 2016. Depuis lors, aucun financement n'a été accordé à la recherche sur cette pathologie, il y a donc urgence à doter l'Inserm des moyens nécessaires pour mener à bien des travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le cadre du plan Maladie de Lyme.

L'objet de cet amendement est de donner les moyens nécessaires à la recherche pour pouvoir apporter des réponses aux patients et aux associations qui les représentent.

Il est ainsi proposé de flécher 10 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du

programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ; réduisant de 10 millions d'euros les crédits de l'action 3 « Culture scientifique et technique » au sein du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».